

La Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) vient d'être sanctionnée par la Commission Bancaire.

Rien n'aurait dû filtrer. Les décisions du "gendarme" des banques ne sont pas publiques. Mais la nouvelle a fait le tour de la place de Paris, alimentant d'innombrables interrogations : qu'a donc fait "l'Ecureuil" qui justifie une sanction lourde, fait rarissime pour un grand établissement français ?

Le secret a été bien gardé. *Le Monde* a pu prendre connaissance des motifs de la sanction. La Commission les résume: « *La CNCE a enfreint plusieurs dispositions essentielles de la réglementation qui lui est applicable en matière de contrôle interne, notamment en ne mettant pas en place, avant l'expiration de la dérogation qui lui avait été accordée, un dispositif de pilotage et de surveillance des risques sur base consolidée.* »



**Traduction : poursuivant une politique d'expansion à marche forcée depuis de longues années, l'Ecureuil et son tout puissant Président, Charles Milhaud, ont été sanctionnés pour des manquements graves répétés aux règles de bonne gouvernance et pour une gestion inconsidérée de ses risques.**

*Le Monde* a enquêté pour cerner les dysfonctionnements qui affectent le groupe. On comprend mieux pourquoi la gestion du groupe fait l'objet de virulentes critiques.

## L'Affaire Marne et Champagne

En 2004, le conseil de surveillance de la CNCE découvre avec fureur qu'à son insu et sans respect des



procédures internes de contrôle, une participation de 44 % a été prise dans le capital de la société Marne et Champagne, propriétaire, entre autres, des Champagne Lanson. C'est **l'homme de confiance de Charles Milhaud, Guy Cotret**, originaire de Reims, qui a géré l'affaire, bien qu'il soit directeur des ressources humaines, de l'informatique est des moyens du groupe. La société acquise, lourdement endettée, se porte mal. La colère des dirigeants est d'autant plus forte que l'investissement (38 millions d'euros) est accompagné d'un prêt considérable de 410 millions d'euros.

Les mêmes responsables apprennent ensuite que non seulement Guy Cotret, proche du ministre des PME, Renaud Dutreil, originaire de la même ville, a mené la négociation avec Marne et Champagne, alors qu'il est aussi administrateur de cette entreprise. L'affaire prend alors une autre tournure. Il était obligatoire, dans ce cas, qu'une convention réglementée soit soumise à l'approbation des organes dirigeants de la société. Ceux de la CNCE n'ont pas été saisis. Financièrement malencontreuse, l'acquisition a été réalisée hors les procédures légales. Mis devant le fait accompli, le conseil de surveillance ne peut que ratifier l'opération a posteriori, à l'automne 2004.

**L'affaire se termine en catastrophe financière.** Le conseil de surveillance exige que la CNCE rétrocède sa participation quelques mois après l'avoir acquise. Pour éponger les pertes prévisibles, le groupe provisionne en 2005 une somme de 39 millions d'euros.

## L'Affaire Crédit foncier

En 1999, Charles Milhaud prend le contrôle du Crédit foncier. En 2002, il y fait entrer son homme de confiance, toujours Guy Cotret. Ce dernier prend en main la vente du siège historique du Crédit foncier. L'opération est suivie de près par la CNCE.

Plusieurs offres sont déposées et dans l'une d'entre elles, Guy Cotret, associé à un affairiste de Reims de ses amis, dispose d'une offre de l'émir du Qatar qui, ô surprise est de €35 millions supérieure à la seconde offre la mieux disante.

Des membres du conseil de surveillance de la CNCE exigent que l'opération soit suivie à la loupe par le comité d'audit du Crédit foncier et que la rémunération des intermédiaires leur soit communiquée. Peine perdue.

La transaction avec l'émir aura lieu, mais la rémunération des intermédiaires ne sera jamais dévoilée.

Interrogé, M. Cotret assure que "pas 1 centime d'euro" n'a été versé en commission.

En 2002-2003, se déroule une autre opération immobilière avec le même duo : M. Cotret et l'intermédiaire de Reims. A l'époque, le Crédit foncier détient une participation dans la Simco, une société liée au groupe Axa, dont M. Cotret est administrateur. Un immeuble parisien de Simco est vendu à l'intermédiaire de Reims. Peu après, Guy Cotret se porte acquéreur pour son compte personnel d'un des très beaux appartements de ce même immeuble.

A l'époque, peu de gens connaissent l'ami de M. Cotret, qui intervient dans les deux opérations. Il s'agit de Jean-Pierre Brunois, le récent acquéreur de France Soir.

## Le nouveau siège

En 2004, la CNCE veut acheter deux immeubles pour son nouveau siège quai d'Austerlitz. Le prix d'acquisition de l'un des deux immeubles est notoirement survalorisé. Le conseil, inquiet, propose que plusieurs expertises

soient menées.

Plusieurs cabinets livrent leurs estimations qui parviennent toutes au même résultat : **le prix est fortement gonflé** (de €40 millions). Milhaud n'en tient pas compte. Le comité d'audit convoque son bras droit, Guy Cotret, qui justifie la surfacturation : « **C'est le prix du désir.** »

Avant l'inauguration, le 15 juin, de nombreux présidents de caisses régionales posent la question : pourquoi un banquier, dont le métier est de connaître la vraie valeur de l'argent, accepterait-il de payer un bien plus cher que ce qu'il vaut ?

## Les affaires à Marseille

Dirigeant depuis les années 70 et jusqu'en 1999 de la Caisse d'épargne de Sète, puis celle de Marseille, Charles Milhaud prend durant cette période des décisions d'investissements surprenantes et vivement critiquées. Investissements informatiques dispendieux ; rachat d'une série de petites banques d'outre-mer, dont beaucoup dans des situations financières très difficiles, d'une banque offshore, la Banque internationale des Mascareignes, dans l'île Maurice.

La Caisse marseillaise réalisera aussi des investissements qui se révéleront des gouffres comme Enron, Swiss Air ou encore Sabena.

La Caisse d'épargne de Marseille a acquis, en avril 1984, la forêt de Py-Rotja (6 200 hectares), dans les Pyrénées-Orientales, pour un prix (32 millions de francs) que l'inspection des finances juge excédant « *de plus de 10 millions la valeur du massif* ».

La comptabilité de la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon, fait apparaître, année après année, de forts déficits. Mais l'opération permet à des dirigeants locaux des Caisses d'épargne d'assouvir leur passion de la chasse. Et le président du directoire, qui n'est pas chasseur, peut aussi y inviter à l'occasion des personnalités. Dans une note sur les investigations conduites à Sète, Guy Charpentier, inspecteur général des finances, concluait : « **Un désordre si répandu pouvait-il avoir échappé à la vigilance de la direction et du conseil ? De deux choses l'une apparemment. Ou ils en ignoraient tout, et leur incompétence mérite réflexion. Ou ils étaient au courant, et leur faiblesse et leur complaisance méritent sanction.** »

<!--[endif]-->

## Les avantages du président

La situation personnelle du président du directoire de la CNCE, Charles Milhaud, fait aussi l'objet de fréquentes critiques.

Une première affaire, ancienne, porte sur le logement marseillais de Milhaud. Dans un rapport confidentiel de l'inspection des finances établi en mai 1988, ce logement (280 m<sup>2</sup> assortis d'un jardin), acquis par la Caisse de Marseille, était déjà longuement évoqué.

Le rapport notait que « *le prix de location accordé à M. Milhaud nettement inférieur à celui correspondant aux conditions du marché... L'avantage en nature correspondant, compris entre 80 000 et 90 000 francs, n'est pas déclaré aux services fiscaux* ».

**Malgré toutes ces mises en cause et tous ces dysfonctionnements, le mandat de Charles Milhaud, qui dépend du ministre des finances, n'a jamais été remis en question.**

(Source : *Le Monde* du 06.06.2006)